



Toute une banque
pour vous



Janvier 2018

La lettre SICAV & FCP

Les SICAV et FCP du Crédit Agricole sont gérés par Amundi, n°1 européen de la gestion d'actifs⁽¹⁾

ÉCLAIRAGE DES MARCHÉS

Amundi grandit pour proposer de nouvelles expertises

Avec l'acquisition de Pioneer Investments, Amundi conforte sa position de leader européen de la gestion d'actifs en termes d'encours gérés et se classe dans le top 10 mondial*.



1 400

milliards d'euros
d'encours
sous gestion

Le groupe se positionne comme un acteur de référence pour la qualité de ses expertises et solutions d'épargne et d'investissement à destination des clients.

Cet objectif est rendu possible par la complémentarité des deux entités. En effet, avec ce rapprochement, Amundi se renforce sur certaines classes d'actifs, comme les actions européennes, et couvre davantage de zones géographiques. Un positionnement qui permet d'élaborer des prestations à forte valeur ajoutée en France, et plus largement à travers le monde.

Amundi grandit pour apporter plus d'expertises et de savoir-faire et ainsi vous permettre de construire avec votre conseiller votre patrimoine de demain.

* Source: IPE "Top 400 asset managers" publié en juin 2017 sur la base des encours sous gestion à décembre 2016.

Assurance Vie, Plan d'Épargne en Actions, Compte-titres :

Retrouvez tous nos SICAV et FCP sur

www.ca-sicavetfcp.fr



Une dynamique sur les marchés actions qui s'est confirmée en 2017 grâce à la bonne santé économique, des résultats d'entreprises de bonne facture et des politiques monétaires accommodantes. Ce mouvement devrait se poursuivre en 2018 avec le soutien de la croissance économique et des résultats d'entreprises, notamment.

Interview d'Ibra Wane, Stratégiste Actions Amundi Asset Management

Après une belle année 2017 sur le plan macroéconomique, que prévoyez-vous pour 2018 ?

Ibra Wane : En effet, avec + 3,6 %² en 2017 contre + 3,2 %² l'année précédente, la croissance économique mondiale devrait s'afficher au plus haut depuis 2011. De même, les bénéfices par action des entreprises internationales (MSCI World³) devraient connaître leur plus forte progression depuis 2010. Enfin, au plan monétaire, les grandes banques centrales ont poursuivi une politique particulièrement accommodante à ce stade du cycle. Ces bonnes nouvelles sur le plan économique ont porté les marchés actions tout au long de l'année.

Pour 2018, la conjoncture économique devrait demeurer porteuse, avec + 3,7 %² de croissance mondiale attendue. Les bénéfices des entreprises devraient dès lors demeurer porteurs, ce qui devrait continuer à soutenir les marchés actions d'autant que dans le même temps, la normalisation graduelle de l'inflation devrait impacter les marchés de taux.

Que retenir des évolutions des marchés boursiers en 2017 ?

I.W. : Portés notamment par l'amplification de la reprise mondiale, des résultats d'entreprises de bonne facture et des taux toujours bas, les marchés actions ont progressé de manière significative en 2017 avec + 23 %⁴ pour l'indice MSCI World, indice représentatif des plus grands entreprises mondiales. L'indice affiche même l'une de ses meilleures performances annuelles depuis 2007. Et cette progression s'est faite tout au long de l'année.

Sur le plan géographique, cette évolution a concerné la plupart des régions : + 21 %⁴ aux États-Unis, + 24 %⁴ au Japon, + 28 %⁴ en Europe et + 33 %⁴ pour les marchés émergents.

La performance des marchés actions en 2017 est par ailleurs notable par rapport à celle des autres classes d'actifs, comme les obligations d'Etat ou les obligations d'Entreprises.

2018 sera-t-elle, selon vous, encore une bonne année pour les marchés actions ?

I.W. : Nous restons positifs à l'égard des marchés actions pour 2018, même si certains segments de marchés sont devenus relativement chers et que certaines grandes banques centrales vont amorcer (Europe) ou accentuer (États-Unis) la normalisation de leur politique monétaire. Dans ce contexte, la volatilité des marchés, très faible jusque-là, devrait repartir à la hausse en 2018. Afin d'anticiper cette transition, les investisseurs devront veiller à bien équilibrer leur portefeuille.

Au plan géographique, les marchés actions de la zone euro demeurent relativement attractifs par rapport aux États-Unis en termes de valorisation et de perspectives de résultats. Les États-Unis devraient toutefois tirer leur épingle du jeu du fait de l'affaiblissement du dollar et de la réforme fiscale à venir.

Est-ce toujours le bon moment pour investir ?

I.W. : Cela dépend de nombreux paramètres : projets d'épargne, horizon d'investissement, ... Ce que l'on peut dire, c'est que pour éviter d'investir au mauvais moment, il peut être intéressant de répartir son investissement dans le temps en mettant en place des versements réguliers (voir le Plan d'Épargne Boursière, au verso) et ainsi "lisser" le prix d'achat. Une manière de se constituer ou de développer progressivement son capital, en se détachant un peu du stress lié aux variations quotidiennes des marchés financiers...

Interview réalisée le 14 décembre 2017

1. Premier groupe de gestion d'actifs en Europe en termes d'actifs sous gestion. Source Palmarès IPE "Top 400 asset managers" publié en juin 2017 sur la base des encours sous gestion de décembre 2016.
2. Source Amundi, données au 30/11/2017.
3. MSCI World (MSCI AC Countries) : Le MSCI mondial est un indice boursier géré par Morgan Stanley Capital International mesurant la performance des principales places boursières des pays les plus économiquement développés. L'indice, composé d'environ 1600 titres et 22 pays, représente environ 60 % de la capitalisation boursière combinée de ces pays. L'indice est pondéré par le flottant des capitalisations boursières.
4. Source : Datastream, performance MSCI en dollar et dividendes réinvestis au 14 décembre 2017.



PRÉPAREZ VOS PROJETS D'AVENIR

... et si vous pensiez au Plan d'Épargne en Actions ?

LE PLAN D'ÉPARGNE BOURSIÈRE

Votre service gratuit d'investissement programmé et régulier

Envie de vous constituer progressivement une épargne sur la durée, sans avoir à y penser ? Mettez en place des versements réguliers dans votre PEA.

Une épargne programmée, en toute souplesse

Aucun souci de gestion avec cette épargne "programmée" ! Vous vous constituez progressivement un capital au fil du temps, selon vos moyens.

1- Déterminez le montant de vos versements ainsi que leur périodicité (mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle).

2- Choisissez les supports sur lesquels vous souhaitez investir, parmi un large choix (fonds actions, fonds diversifiés, fonds thématiques, ...). Vous pouvez souscrire plusieurs fonds simultanément.

Bon à savoir : A tout moment, vous conservez la possibilité de modifier ou suspendre vos versements, changer de support d'investissement, ou encore réaliser des versements complémentaires.

Un investissement "lissé" dans le temps

Il est difficile, surtout pour un particulier, de savoir à quel moment il faut investir sur les marchés financiers – et en général cet investissement est réalisé trop tard. Répartir son investissement dans le temps permet de lisser le prix moyen d'achat de vos fonds et donc de réduire les effets des fluctuations de marchés à court terme.

Bon à savoir : Sur le long terme, les marchés actions sont réputés être les plus performants. Il est ainsi intéressant d'investir dans la durée.

S'il y a encore quelques années, la performance des placements traditionnels (notamment ceux garantissant le capital) était suffisante pour faire croître son épargne et se constituer, à terme, un patrimoine suffisant pour faire face à ses besoins, la forte baisse des taux a bouleversé la hiérarchie des rendements.

Désormais, ce sont les actions qui procurent potentiellement le meilleur rendement des placements financiers : la distribution de dividendes représente aujourd'hui un rendement de l'ordre de 3 à 4 % (pourcentage relativement stable sur les 10 dernières années).

Bien entendu, le capital constitué peut subir des variations importantes, à la hausse comme à la baisse, mais un investissement régulier et sur une durée assez longue est de nature à limiter ce risque.

Étude des enfants, mise aux normes environnementales de la résidence principale, baisse des taux de remplacement lors de la retraite, allongement de la durée de vie et conséquences sur l'adaptation du logement ou risques de dépendance mais aussi envies de loisirs... autant de **projets qui vous concernent**.

Face à ce constat, et à la baisse de rémunération des placements moins risqués, **préparer l'avenir, en épargnant**, est une priorité.

Le PEA, avec sa fiscalité favorable (revenus et plus-values exonérés d'impôt après 5 ans*), **prend toute sa place dans votre épargne globale** avec pour objectif de développer votre patrimoine en investissant dans les entreprises. Les placements en actions au travers du PEA constituent un investissement productif permettant de participer au développement des entreprises européennes. C'est un échange vertueux qui permet de soutenir leur croissance et d'en retirer des bénéfices au travers des dividendes.

Les pouvoirs publics ont d'ailleurs renforcé l'attractivité du PEA en 2015, en augmentant le plafond de versement à 150 000 € et en créant le PEA PME. Le dispositif PEA PME a été, par la suite, renforcé avec l'assouplissement des règles d'éligibilité des entreprises et des titres qui peuvent y être logés.

Le **Crédit Agricole** s'est inscrit dans une **démarche volontariste** pour développer une offre de placements et de services à valeur ajoutée au sein du PEA afin de mieux vous accompagner. Il s'agit de mettre en place un véritable programme relationnel, qui se

réalise à la fois au travers des outils digitaux et dans les informations et les conseils qui vous sont transmis par votre Conseiller.

D'ores et déjà, vous pouvez bénéficier d'une **sélection de Sicav & FCP gérés par Amundi Asset Management**, la société de gestion du Groupe Crédit Agricole.

Vous avez également à votre disposition des **services de gestion** comme la "Gestion conseillée", le "Mandat de gestion" et, pour gérer en ligne votre portefeuille, l'outil InvestStore. Au-delà de l'exécution de vos opérations, vous pouvez y trouver une sélection de valeurs et de publications de recherche, effectués par notre partenaire Kepler Cheuvreux (leader européen des sociétés indépendantes de services financiers et de conseil).

Investir en actions au sein d'un PEA, c'est être acteur de l'économie en participant au développement des entreprises, au cœur des régions comme en Europe. C'est aussi diversifier et dynamiser son épargne en acceptant un certain risque, pour rechercher, sur la durée, un potentiel de rendement intéressant.

En fonction de vos projets et de votre profil, votre conseiller vous proposera la stratégie d'épargne la mieux adaptée.

* Hors prélèvements sociaux au taux en vigueur

Ce document est fourni à titre d'information seulement, ne constituant ni un conseil en investissement, ni une recommandation d'investissement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de SICAV et FCP et ne doit en aucun cas être interprété comme tel. Avant toute souscription, l'investisseur potentiel devra consulter la documentation réglementaire en vigueur de chaque SICAV et FCP de droit français visés par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Elle est disponible gratuitement sur simple demande au siège social de la société de gestion. L'investisseur est soumis à un risque de perte en capital (voir le détail des Risques dans le DICI (Document d'Information Clé pour l'Investisseur) et le prospectus.

Les informations contenues dans ce document vous sont communiquées sur une base confidentielle et ne doivent être ni copiées, ni reproduites, ni modifiées, ni traduites, ni distribuées sans l'accord écrit préalable d'Amundi, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à Amundi ou à ses fonds de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays. Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents ou citoyens des États-Unis d'Amérique et des "U.S. Persons", telle que l'expression est définie par la "Regulation S" de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933 et reprise dans le Prospectus du ou des fonds décrits dans ce document. Les informations contenues dans le présent document sont réputées exactes à décembre 2017.

Les SICAV et FCP du Crédit Agricole sont gérés par Amundi Asset Management, filiale du Groupe Crédit Agricole, Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n°GP 04000036 - Société Anonyme au capital de 1 086 262 605 euros - Siège social : 90 boulevard Pasteur, 75015 Paris - 437 574 452 RCS Paris.



Toute une banque pour vous